



Information aux élus qui financent :

Il s'agit de l'illustration de la loi de GOODHART, exposant que « *lorsqu'une mesure devient un objectif, elle cesse d'être une bonne mesure* ».

En substance, cela signifie qu'à partir du moment où un indicateur spécifique est utilisé comme but, les partisans des destructions d'ouvrages chercheront et utiliseront tous les moyens de manipuler le système pour atteindre cet objectif. Même si cela signifie fausser la réalité sous-jacente que l'indicateur était censé représenter.

En clair, cette mesure utilisée comme objectif perd sa pertinence.

Dans le contexte particulier de la destruction des barrages de moulins, cela spécifie que si on se limite à uniquement comptabiliser le pourcentage de barrages détruits, sans tenir compte de l'impact financier, écologique et très accessoirement social, la mesure perd de sa valeur.

Car, selon les faits, cela a conduit depuis 15ans :

Privilégier les cibles faciles :

- se concentrer sur les petits barrages faciles à démolir,
- cibler les propriétaires vulnérables (âge, situations familiale et financière)
- mettre en œuvre au besoin la dérive conceptuelle de faire acquérir un ouvrage -sur fonds publics- par une Collectivité territoriale ou Association financée, pour ensuite mieux le détruire... avec des fonds publics.

La France est riche pour s'autoriser ce scénario perdant/perdant.

Ignorer le contexte écologique :

- détruire sans tenir compte de l'écosystème spécifique en affirmant que le prochain sera plus bénéfique,
- ignorer la biodiversité floristique et faunistique détruites,
- ignorer les impacts sur l'économie en eau.

Perte grave de nuance :

- ne pas reconnaître que certains barrages peuvent avoir une valeur économique, historique, patrimoniale, sociale,
- ne pas avoir cherché à analyser que des ouvrages peuvent être bénéfiques dans certains contextes,
- avoir fait fi de la transition énergétique et surtout décrédibiliser systématiquement toutes les petites productions (1).

La citation souligne l'importance de :

Approche holistique :

Considérer l'ensemble du tableau et ne pas se concentrer uniquement sur des mesures facilement quantifiables.

Évaluation qualitative :

Reconnaître la valeur des facteurs qualitatifs aux côtés des facteurs quantitatifs.

Stratégies adaptatives et inclusives :

Être flexible et ajuster les objectifs en fonction du contexte spécifique et de l'évolution de la compréhension (2).

Appliqué aux barrages de moulins et d'étangs, cela signifie que la destruction de ces ouvrages, initialement promue par des considérations écologiques (comme la continuité écologique des cours d'eau), devient contre-productive si elle est appliquée de manière rigide, sans prendre en compte les bénéfices patrimoniaux, culturels et même écologiques que certains de ces barrages peuvent apporter.

Les conflits chronophages depuis la DCE 2000 n'ont pas cherché à être surmontés.

- D'un côté, ils auraient pu potentiellement être évités en abandonnant une conception trop étroite de l'écologie punitive, négligeant le principe d'interdépendance.

Diverses sources possibles d'incompatibilité des valeurs n'ont pas été examinées:

- une conception trop « épaisse » de l'écologie ainsi que diverses certitudes sur ce qui bien ferait du bien à la nature et aux espèces piscicoles,
- des prescriptions univoques au lieu de mesures fondées un examen exhaustif de sujets multifactoriels.

- De l'autre, surprise totale du monde des moulins et des étangs :
 - d'apprendre que la destruction de leurs ouvrages étaient un objectif prioritaire qui permettrait ipso facto l'amélioration des masses d'eau, d'obtenir à coup sûr le « bon état 2015 » et de ressusciter les espèces migratrices.
 - de déplorer depuis 2000, alors qu'il était peut-être encore temps (2), que la politique de l'eau, ne traitait pas les causes vitales : surpêche très subventionnée dans l'océan et autorisée en eau douce, braconnage et surtout, les pollutions diverses.

Par la suite, les sécheresses et étiages sévères ont contredit les principes et les effets escomptés.

Malgré les milliards dépensés, il y a tendanciellement de moins en moins d'eau et de moins en moins de migrateurs.

Pour maintenir les mesures, elles ont été élargies aux espèces piscicoles autochtones

endémiques servant d'alibi, même si elles sont quasi sédentaires, même si elles

proviennent d'élevages piscicoles.

Si ça ne marche pas, il faut renforcer les principes et punir les très petits délinquants présumés coupables. C'est l'outrance des conceptions bafouant le bon sens, l'égalité, les solidarités mutilées, l'acceptation sociale, illustrées par « dilemme progressiste » de l'autoroute A65 déserte.

Elle devait être construite coûte que coûte. Point.

C'est probablement le contribuable qui va encore payer « après » .

La différence avec la continuité écologique est que tout est payé « avant » .

C'est mieux, y a moins de surprises.

Sauf à Figeac où, aux prix d'études dispendieuses, le budget initial de 2 millions aurait glissé à 7 millions d'euros pour détruire le barrage de Surgiès.

Le conseil municipal vient de voter la destruction en février 2025.

Il faut détruire coûte que coûte. Point.

(1) Quelques kW produits et autoconsommés, ce sont du gaz et du pétrole non importés ; la permaculture ne nourrira certes pas la planète, mais elle peut nourrir quelques familles par le biais d'une AMAP, évitant les importations sans traçabilité.

(2) Quand on observe les effets préjudiciables d'un phénomène enclenché depuis longtemps, les mesures correctives prises tardivement peuvent être vaines. L'inertie des impacts est telle que les incidences et dommages perdurent.